

REGLEMENT DE LA 27ème SAINTE DYANE

A FERRE-CHAMPENOISE

DU 02 AU 04 JUIN 2023

- Tous les participants sont tenus d'acquitter les droits d'entrées en vigueur et se doivent de se déplacer avec leurs bracelets les plaques rallyes en évidence sur leurs véhicules.
- Les frais d'inscriptions ne peuvent être revus à la baisse pour des participants ne souhaitant pas bénéficier de toutes les prestations et activités de la concentration. Le tarif est un prix global pour l'ensemble de la rencontre (quelque soit le jour et l'heure d'arrivée des participants) et donnant droit à toutes les activités sans obligation cependant d'y participer
- Les sommes versées par les participants resteront acquises au Deuch' Dyane Motor Club et ne donneront lieu à aucun remboursement pour quelque motif que se soit.
- Chaque participant s'engage à respecter le site et à ne pas effectuer de dégradation sur le terrain et/ou sur les infrastructures d'accueil (arbres, sanitaires, etc..).
- **Il est strictement interdit, sous peine d'exclusion pure et simple de la rencontre, de s'adonner à une course ou encore de faire une démonstration des capacités motrices d'une voiture sur l'ensemble du site.**

Une vitesse maximale de 5 Km/h se doit d'être respectée à l'intérieur du site. Il est strictement interdit de circuler à l'intérieur de la zone « ANIMATION ».

- **il est interdit de se déplacer avec les véhicules pour aller aux sanitaires du gymnase**
- **nous remercions tous les participants à respecter la propreté des sanitaires mis à votre disposition.**
- Il est strictement interdit de faire du feu au sol. Des barbecues sont à votre disposition.
- La promenade organisée n'a aucun caractère sportif. Chaque participant s'engage à respecter le code de la route et à ne pas mettre la vie d'autrui en danger.
- Le Deuch' Dyane Motor Club ne saurait être tenu pour responsable des vols, dégradations ou pour tout dommage subit par les véhicules participants.
- **Le Deuch' Dyane Motor Club se réserve le droit d'exclure de sa manifestation sans aucun remboursement tout participant dont l'attitude irait à l'encontre de ce règlement.**
- Le Deuch' Dyane Motor Club se réserve le droit d'utiliser un éthylotest sur une personne présentant des signes d'alcoolisation importante et l'empêcher de prendre la voiture et de participer aux sorties.
- Un exemplaire du présent règlement a été remis à chaque participant, lequel s'engage à en avoir pris connaissance et à l'avoir approuvé.

«Lu et approuvé» et signature